



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Ville de Vincennes

DOSSIER : N° DP 094 080 23 00113

Déposé le : **28/04/2023**

Dépôt affiché le : **28/04/2023**

Demandeur : **Madame COLIN Catherine**

Nature des travaux : **Installation d'un store**

Sur un terrain sis à : **16 rue de la Marseillaise à Vincennes (94300)**

Référence(s) cadastrale(s) : **F 6**

ARRÊTÉ

de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Vincennes

ARRETE N° *23-302*

Le Maire de la Commune de Vincennes

VU la déclaration préalable présentée le 28/04/2023 par Madame COLIN Catherine,

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'un store banne ;
- sur un terrain situé 16 rue de la Marseillaise à Vincennes (94300)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-32 et L.632-1,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1er octobre 2019 et 5 juillet 2022,

VU le règlement d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) approuvé par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013,

VU l'avis favorable du service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 94 en date du 15 mai 2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

07 JUIN 2023



Vincennes, le

Charlotte LIBERT-ALBANEL,

Maire de Vincennes

Conseillère Régionale d'Ile-de-France.